

circonscription territoriale équivalent à peu près au diocèse, au département, s'il est permis d'user d'une pareille comparaison ; à son tour, le *pagus* était divisé en *agri* d'étendue variable et équivalant presque à un canton. Il est très difficile de savoir quels étaient le rôle, les rapports et la concordance de ces diverses divisions qui ont varié et ont été prises même les unes pour les autres ; il est probable qu'elles étaient à la fois religieuses et administratives, car alors les pouvoirs n'étaient point séparés. Elles existèrent dans nos pays depuis une époque reculée, dès le VI^e siècle au moins, et probablement elles remontaient à l'occupation romaine qui prit grand soin de l'administration civile ; le gouvernement religieux qui succéda aux Romains dut conserver une division administrative toute faite et sans doute bien faite. Il nous est donc permis de faire remonter à une époque reculée, même sous l'occupation romaine, l'importance que Bessenay devait avoir dans ces montagnes, grâce à son territoire et à sa position sur le passage de la route du Forez et des parties hautes du pays par la vallée du Conan. Les Romains durent même désigner, comme chefs-lieux, les bourgades celtiques déjà importantes, surtout si elles se trouvaient, comme Bessenay, à proximité de la grande voie d'Aquitaine, ce qui permettait d'y arriver facilement et de rendre la surveillance aisée.

Le *pagus lugdunensis* fut divisé en une trentaine d'*agri*, du X^e au XIII^e siècle ; on n'est pas d'accord sur leur nombre ; d'ailleurs, comme nous l'avons dit, cette matière est assez obscure, et il est difficile de poser des principes nets. L'*ager bessebacensis* paraît ne pas avoir eu une très grande étendue, mais on ne peut lui assigner des limites certaines ; néanmoins, quoiqu'il servît parfois à désigner une sorte de paroisse plus importante que la paroisse de nos jours, il dut s'étendre au-delà des limites de la commune actuelle de